

GENAPPE

Rue de Bruxelles, le « 38, carrefour culturel »

L'ancien hôtel de ville de Genappe, rénové complètement, est désormais prêt à accueillir le Centre culturel et le Syndicat d'initiative.

• Pauline VERHELST

C'est un dossier majeur de la législature qui touche à sa fin : la transformation de l'ancien hôtel de ville de Genappe, rue de Bruxelles, 38, en pôle culturel. Après un an et demi de travaux, le « 38, carrefour culturel » est prêt à accueillir le Centre culturel et le Syndicat d'initiative. Le bâtiment, jadis occupé par la dynastie des notaires Jottrand, est depuis janvier 1957 propriété de la Ville de Genappe. Celle-ci y avait alors installé sa maison communale jusqu'au déménagement des services communaux vers l'Espace 2000 en 2003. « En rénovant cette maison, nous avons conservé les plaques commémoratives rappelant le rôle des Genappiens lors de la révolution belge. Nous avons aussi voulu



ÉdA

conserver l'architecture initiale de cette maison de notaires », explique l'échevin en charge de la culture, Vincent Girboux.

La rénovation du bâtiment, qui s'étend sur quatre niveaux, comprenait le remplacement de la toiture, l'isolation complète du bâtiment, le remplacement des planchers en bois par des sols en béton, etc. La façade avant a été conservée dans son état initial. Des salles ont aussi été aménagées afin d'accueillir les différentes associations locales non sportives (le Cercle

d'histoire et d'archéologie du pays de Genappe, les sociétés de théâtre amateur, les comités de fêtes...).

La Ville s'apprête donc à finaliser un investissement de près d'un million d'euros, subsidié à concurrence de 300 000 € par la Province du Brabant wallon. « En théorie, les infrastructures culturelles, c'est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ici, ce sont les pouvoirs locaux qui ont dérogé l'enveloppe financière. Dans les prochaines années, nous pourrions valoriser les annuités

d'emprunt de ces investissements à hauteur de 9 000 € par an », ajoute Vincent Girboux.

Avec les Ateliers du Léz'Arts installés à l'arrière du bâtiment, le « 38 » devient aujourd'hui un véritable carrefour culturel offrant au monde associatif de Genappe un lieu d'échange et d'expression. « L'enjeu majeur, c'est que chaque association puisse trouver sa place ici. Nous développerons diverses activités afin de permettre à différents publics (personnes défavorisées, jeunes, etc.) de s'approprier ce lieu. L'idée est de rendre la culture davantage accessible à tous », indique Emilie Lavaux, directrice du Centre culturel.

Ainsi le Bug- (maison des jeunes) intégrera bientôt le « 38 ». La deuxième phase des travaux qui consistent en la rénovation des locaux de la conciergerie débutera cet hiver encore ou au début du printemps. 80 000 € de travaux ont été prévus pour accueillir la MJ.

Quant à la maison Beghin (rue de Bruxelles, 14), occupée jusqu'ici par le Centre culturel et encore pour un moment par le Bug-1, elle sera démolie, indique le bourgmestre Gérard Couronné. ■

Week-end inaugural

Pour fêter la naissance du « 38 », des activités gratuites seront proposées sur le site ce vendredi 13, ce samedi 14 et ce dimanche 15 octobre. Coup d'œil partiel sur ce programme.

-Vendredi : 18 h 30, discours, ouverture officielle et drink ; 19 h 30, concert des Fanfoireux.

- Samedi : dès 10 h, marché du terroir ; 10 h 30, projection du film d'animation *Ernest et Célestine* ; de 13 h à 16 h, atelier de peinture autour du logo du « 38 » ; 20 h, soirée concert du Bug-1.

-Dimanche : dès 12 h, barbecue auberge espagnole et concert de Val Avelines ; 13 h, *Les faux journalistes* par la Compagnie des Bonimenteurs ; 15 h, initiation à la sérigraphie sur sac.

Tout au long du week-end : bar, petite restauration, animations et portes ouvertes des Ateliers du Léz'Arts.

NIVELLES

Ces 49 couples représentent 2 645 années de mariage

Les autorités de Nivelles ont félicité ce dimanche les couples de la commune fêtant cette année un important anniversaire de mariage : 49 des 102 couples invités ont participé à la réception organisée à la salle Les Heures Claires. « Ces 49 couples représentent 2 645 années de mariage, s'est amusé à calculer le bourgmestre Pierre Huart, au moment de féliciter les couples. Vous avez accumulé en vous des dizaines d'années d'expérience, emplies de sagesse discrète, cette sagesse que l'on apprend nulle part ailleurs que dans le grand livre de la vie. » Une existence dont les chemins ont parfois mené jusqu'à Nivelles. Sur l'ensemble des couples jubilaires, seuls 33 % ont été mariés en cité aclole. « Cela tend à démontrer que beaucoup d'autres sont venus s'installer par la suite dans notre ville », a ajouté le bourgmestre. Chaque couple a reçu un message royal, ainsi qu'un extrait de son acte de mariage sur lequel sont apposées leurs signatures ainsi que celles de leurs témoins.

Suit ici la liste des couples présents à la réception, augmentée des noms de ceux qui n'étaient pas là mais qui ont accepté que



Des 102 couples jubilaires de l'année, 49 couples étaient présents lors de la réception organisée aux Heures Claires.

leurs noms soient publiés dans la presse.

-Noces de platine (70 ans de mariage) : Armand Van Puyenbroeck et Lucienne Waroquet.

-Noces de brillant (65 ans de mariage) : Yvon Revelart et Liliane Bayard ; Jules Genty et Raymonde Boucher ; Joseph Marin et Maria Roels ; Roger Lombard et Josette Mahauden ; Albrecht Lambotte et Arlette Hubert ; Roger Delmotte et Josepha Derideau ; Théodore Maniak et Aline Dlugiewicz ; Maurice Périquet et Francine Heughebaert ; Louis Ramael et Claire Leveau.

-Noces de diamant (60 ans de mariage) : Carlo Luna et Francesca Pezzetti ; Michel Defleur et Denyse Neuenschwander ; Claude Bataille et Thérèse Gouttenègre ; Joseph Pouhl et Marguerite Willot ; Jean Carlier et Liliane Kiermer ; Alfred Molle et Jeanine Tallon ; Étienne Boddart et Christiane Duquenne ; Remy Jeanson et Annie Denis ; Guy Scournaux et Odette Smets ; Hubert Deminne et Francine Dewandelaer ; Pol Sanspoux et Jenny Monnaye ; Léon Carlier et Fernande Quoitin ; Roger Mazureck et Hen-

ryka Knysak ; Charles Louckx et Ivette Pison ; Richard Druet et Jacqueline Barbier ; Richard Godeau et Anne-Marie Picry ; Henri Darquennes et Denise Beubled ; Luis Olivet Porron et Sebastiana Fernandez Sanchez ; Alphonse Gilson et Marie Scholsem.

-Noces d'or (50 ans de mariage) : Bernhard Adriaensens et Bernadette Depelsenaire ; Christian Garin et Denise Lefèvre ; Christian Latignies et Maggy François ; Jean-Jacques Charlier et Marie Grade ; Daniel Meskens et Monique Bienvenu ; Jo-

ris De Cat et Jaqueline Hansen ; Guy Gilles et Marguerite Van Quaquebeke ; Guy Ferrier et Monique Grün ; Michel Auverlaur et Annie Legrand ; Michel Hemberg et Georgine Jamme ; Albert Hoebrechts et Geneviève Poulin ; Jean Vanden Bossche et Danielle Higuët ; Georges Depereceire et Mireille Lecocq ; François Buseyne et Yvette Moraux ; Freddy Dupriez et Marie Dehove ; Francis Deboule et Joséphine Deligne ; Jacques Delalieux et Jenny Dubois ; François Schoonjans et Nicole Classen ; Jean Jourdain et Germaine Lambert ; Michel Harcq et Anne-Marie Verteneuil ; Oscar Masson et Nicole Delforge ; Alain Druet et Micheline Leleux ; Armand Boël et Viviane Van der Beken ; Franz Donnez et Jacqueline Soufflet ; André Janlaes et Eveline Bronckers ; Pierre Niels et Annie Petit ; Patrick Joye et Viviane Walravens ; Ernest Cassart et Nicole Lequeue ; Jean Piscaglia et Fabienne Van Geem ; Claudy Caufriz et Marie-Louise Daumerie ; Edmond Collignon et Marie Mamourou ; Ghislain Imbrecht et Claire Gastiaux ; Philippe Bultot et Jacqueline Henriët ; Robert Vandeneinde et Annie Baneton. ■ Ch.G.

GENAPPE

Le quartier général des produits du terroir

Le temps d'un après-midi, la ferme du Caillou s'est déparée de son destin militaire pour faire la part belle aux producteurs locaux.

• Christophe GOFFAUT

La ferme du Caillou est connue pour avoir abrité le dernier quartier général de Napoléon. Beaucoup ont oublié que, derrière ce destin historique, le lieu avait surtout une vocation agricole. Ce dimanche 8 octobre, lors du premier marché de l'Empereur, l'ancienne exploitation a renoué avec ses origines. Plusieurs producteurs locaux ont investi ses jardins pour titiller les papilles des visiteurs. « Cette journée poursuit deux objectifs, explique Nancy Schroeders, directrice du musée. D'une part, nous voulions mettre en avant les produits du terroir. D'autre part, nous souhaitons apporter un peu plus de vie au dernier QG en oubliant pendant quelques heures son histoire militaire pour mettre l'accent sur son caractère agricole. »

Tout en contribuant à le faire connaître auprès d'un nouveau public. Même si les organisateurs espéraient une plus grande affluence, cette pre-



La fabrication artisanale du pain, avec le four à bois de la compagnie Orange Sanguine, a convaincu bon nombre d'enfants.

aussi à démontrer que cuisiner n'a rien d'une corvée. « Il y a moyen de prendre du plaisir et de s'amuser. Et puis, c'est très gratifiant. À la sortie du four, les enfants sont très fiers de récupérer le pain qu'ils ont fabriqué de leurs mains. »

Enfin, ce qui ne gâche rien, ils ont la possibilité de déguster un produit de qualité.

« Quand je suis arrivée de Suisse il y a vingt ans, ce n'était pas évident de trouver un bon pain. En le fabriquant soi-même, on peut en profiter ! » ajoute Jeannine Gretler. ■

mière est satisfaisante. « Il y a tout de même un flux continu de visiteurs et les échos qui nous arrivent sont positifs. Les gens apprécient le concept et les animations. »

Pour s'en convaincre, il a suffi de jeter un œil à l'atelier de fabrication de pain animé par la compagnie Orange Sanguine. Le temps d'un après-midi, celle-ci a délaissé son spectacle Le four à bois, la caravane passe ! pour se concentrer exclusivement au pétrissage de la pâte avec les enfants. « Que ce soit à

traverser le spectacle ou cet atelier, le but est le même, confie Jeannine Gretler. On initie les gens à fabriquer eux-mêmes leur pain au levain. Souvent, ils pensent que c'est compliqué. Ce n'est pas du tout le cas. Le levain travaille en fait à notre place. Si on prend confiance en soi et en ses possibilités, il y a moyen de produire pas mal de choses par soi-même. »

Le spectacle de la compagnie Orange Sanguine permet d'observer le boulanger à l'œuvre, et l'atelier qui en découle tend



ORP-JAUCHE Cour d'appel

Tentative d'incendie : suspension de peine

La prévenue avait également blessé une amie qui l'avait hébergée après une cure de désintoxication.

Le 17 juin 2015, en début d'après-midi, Mia M., 43 ans, se présente en état d'ébriété au domicile d'une amie, à Orp-Jauche. Laquelle la connaît depuis 22 ans et l'a hébergée après une cure de désintoxication. La (future) victime refusant d'ouvrir, la quadragénaire réussit à entrer en forçant un volet en bois. Comme une furie, elle se jette sur son amie, la frappant à la tête avec un plateau en bois, et jette des briques sur elle et sur son fils, mineur d'âge. Ce dernier intervient pour défendre sa mère et se fait mettre la tête au

carré par le compagnon de Mia M., qui est également de la partie... La police arrive et rétablit l'ordre.

La préjudiciée expliquera que, depuis que Mia M. est partie de chez elle pour aller vivre chez son compagnon qu'elle a rencontré dans une institution psychiatrique, elle revient régulièrement chercher des affaires... et surtout faire de la provocation. De son côté, Mia expliquera que la dispute a éclaté parce que la plaignante avait donné à un ex les coordonnées de son nouveau compagnon...

Quelques semaines plus tard, la nuit du 30 au 31 août, une dispute éclate au sein du couple, au domicile du compagnon, à Orp-Jauche, toujours. Tous deux ont bu. En pleine crise, Mia M. menace de « mettre le feu à la baraque ». Pour répondre aux sarcasmes de son interlocuteur, elle commence à joindre le geste à la parole. Elle a amené un bidon de

5 litres d'essence qu'elle commence à vider dans le jardin. Son compagnon arrive à la maîtriser et, appelée par des voisins, la police intervient.

Le 20 mai 2016, le tribunal correctionnel de Nivelles a condamné Mia M. à 18 mois de détention avec un sursis probatoire, conditionné notamment par une cure de désintoxication et un suivi psychothérapeutique. Considérant que cette peine était trop élevée, la quadragénaire avait relevé appel.

À l'étage supérieur, les juges ont estimé, en effet, que la sanction était trop sévère, surtout compte tenu des éléments favorables recueillis par les autorités judiciaires depuis un an et demi, concernant sa cure et son suivi psychologique, notamment. Mia M. bénéficie désormais d'une suspension probatoire de peine, pratiquement aux mêmes conditions que celles fixées par le premier juge. ■ JPDS

OPHAIN Tribunal correctionnel

18 mois pour un vol nocturne

Maladroit, un voleur laisse ses empreintes sur la porte de garage et une vitre de la cuisine...

L'occupant, un habitant d'Ophein, est éveillé en sursaut le 24 juillet 2016 vers 6 h 30. La porte de sa chambre vient de s'ouvrir. Il voit une silhouette qui dévale l'escalier en s'adressant à un complice. Les deux voleurs s'enfuient mais l'un d'eux sera formellement identifié le 2 août suivant.

Bilal El A., qui logeait à Anderlecht, avait fouillé les meubles et avait disparu en emportant

divers objets dont deux PC et une clé de voiture. Une caméra installée dans une allée a filmé une petite voiture de couleur foncée qui est arrivée à 5 h 58.

Insuffisant pour identifier les auteurs, mais les empreintes livreront l'identité du précité, connu et déjà fiché alors qu'il était mineur d'âge. Il avait fait l'objet de diverses condamnations et il avait disparu dans la nature.

Voilà pourquoi son arrestation immédiate fut requise une fois la peine de dix-huit mois de prison fut prononcée. ■ J.Vd.

Ce jeudi 12 octobre dans votre journal

IMMO
H&M

Spécial
Chaleur

